

Imputation budgétaire  
FFON 0010

**RAPPORT N° 06/3-22**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

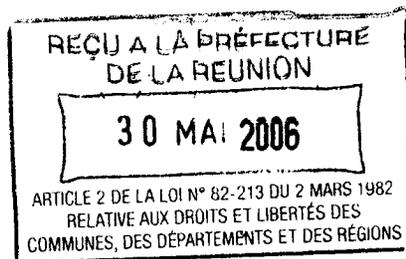
**ACQUISITION DE TERRAINS**

EZ 316-317-318-319 et 320 / Allée des Filaos – Montgaillard / SIDR  
AO 400 / 101, Rue Sainte-Marie - SODIAC

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition des terrains mentionnés en annexe et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisitions ;
- de procéder aux versements aux notaires rédacteurs des honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**René-Paul VICTORIA**

DELIBERATION N° 06/3-22  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 15 mai 2006

OBJET

**ACQUISITION DE TERRAINS**

EZ 316-317-318-319 et 320 / Allée des Filaos – Montgaillard / SIDR  
AO 400 / 101, Rue Sainte-Marie - SODIAC

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

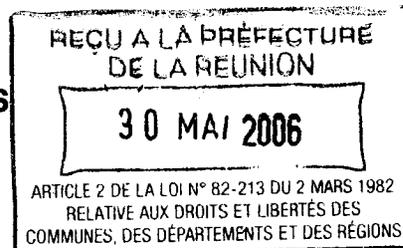
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/3-22 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



**ARTICLE 1**

Autorise le Député-Maire à procéder à l'acquisition des terrains mentionnés en annexe ;

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à intervenir dans les actes correspondants et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **29 MAI 2006**

  
DÉPUTÉ-MAIRE  
*René-Paul Victoria*  
René-Paul VICTORIA

ACQUISITION DE TERRAINS

REF. CAD - ADRESSE - SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESCRIPTIF DU TERRAIN	PRIX	MODE D'ACQUISIT°	MOTIVATION D'ACQUISITION ET CONDITIONS PARTICULIERES	OBSERVATIONS
EZ 316-317-318-319 et 320 Allée des Filaos Montgaillard 52 m²	SIDR	Terrain nu situé en zone Um au PLU.	Euro symbolique.	Amiable	Dans le cadre de la réalisation de l'opération de logements sociaux « Les Glorieuses » l'allée des Filaos a fait l'objet d'un réaménagement.  Il subsiste aujourd'hui des délaissés sur des terrains appartenant à la SIDR et il s'agit pour la Ville de les acquérir.	
AO 400 101, rue Sainte-Marie Centre-Ville 207 m²	SODIAC	Terrain accueillant une construction vétuste et dégradée en bois sous toles, sans occupant  -  Zone Upe au PLU	120 000 € conforme à l'estimation des Domaines n° 2006-411 VO810 DU 05/05/2006	Amiable	Dans le cadre de la délégation du droit de préemption urbain à la SODIAC à l'intérieur du périmètre du PRU, cette société a exercé son droit de préemption sur le terrain cadastré AO 400 qui est grevé de l'emplacement réservé n°40 institué pour la réalisation d'un équipement public.  Du point de vue foncier il convient de remarquer que la Ville est fortement implantée dans cet îlot avec la présence de l'école maternelle Gisèle Calmy (parcelles voisines AO 560 et 394) ainsi que la parcelle AO 399.  La maîtrise de ce terrain présentant un intérêt certain pour la Ville il convient maintenant de l'acquérir, au prix de la préemption, auprès de la SODIAC.	

N.B : Les superficies sont données à titre indicatif. Elles seront précisées ultérieurement par le Bureau du Plan de la Ville suite à l'établissement du document d'arpentage.



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE

N° 7307 V-R

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7014  
97701 Saint Denis Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31  
Réception sur rendez-vous

**AVIS DU DOMAINE**

**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE**

Références : N° dossier : 2006-411V0810 Evalueur : V. BAUBIL

**VENTE AMIABLE**

1 Service consultant : SODIAC

2 Date de la consultation : Demande du 24/04/2006

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : rétrocession à la Commune de St Denis

4 Propriétaire SODIAC

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de : ST DENIS

Parcelle cadastrée AO 400 sise 101 rue Ste Marie : terrain de 207 m<sup>2</sup> sur lequel est édifée une habitation vétuste et dégradée.

3a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zonc de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au PLU Zone UPc

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 120 000 €

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

A Saint Denis le 05/05/2006

Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspectrice

Valérie BAUBIL

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 15/05/2006  
En annexe à la Délibération N° 06/322

LE MAIRE

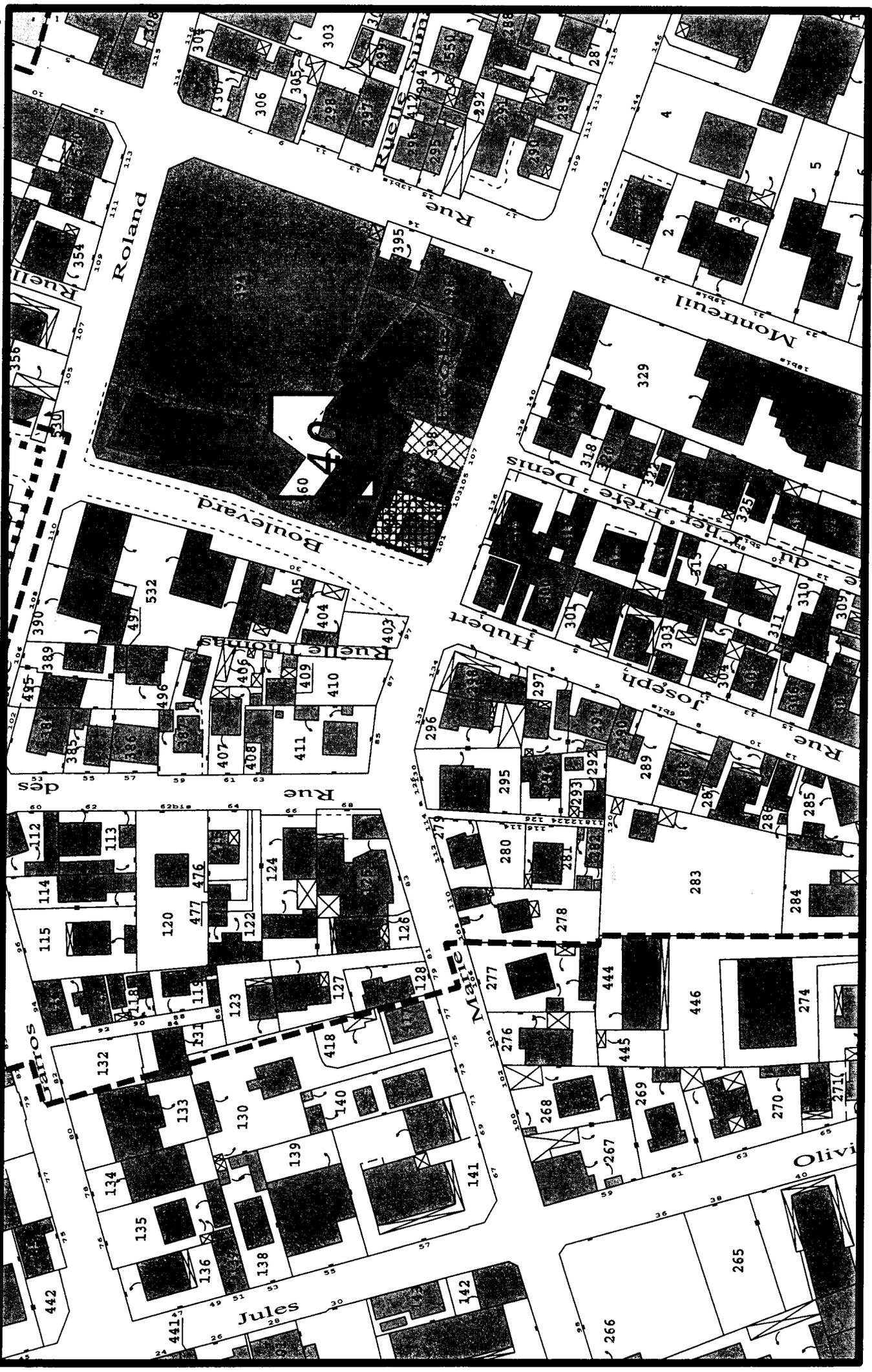


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES AFFAIRES ET DE L'INDUSTRIE

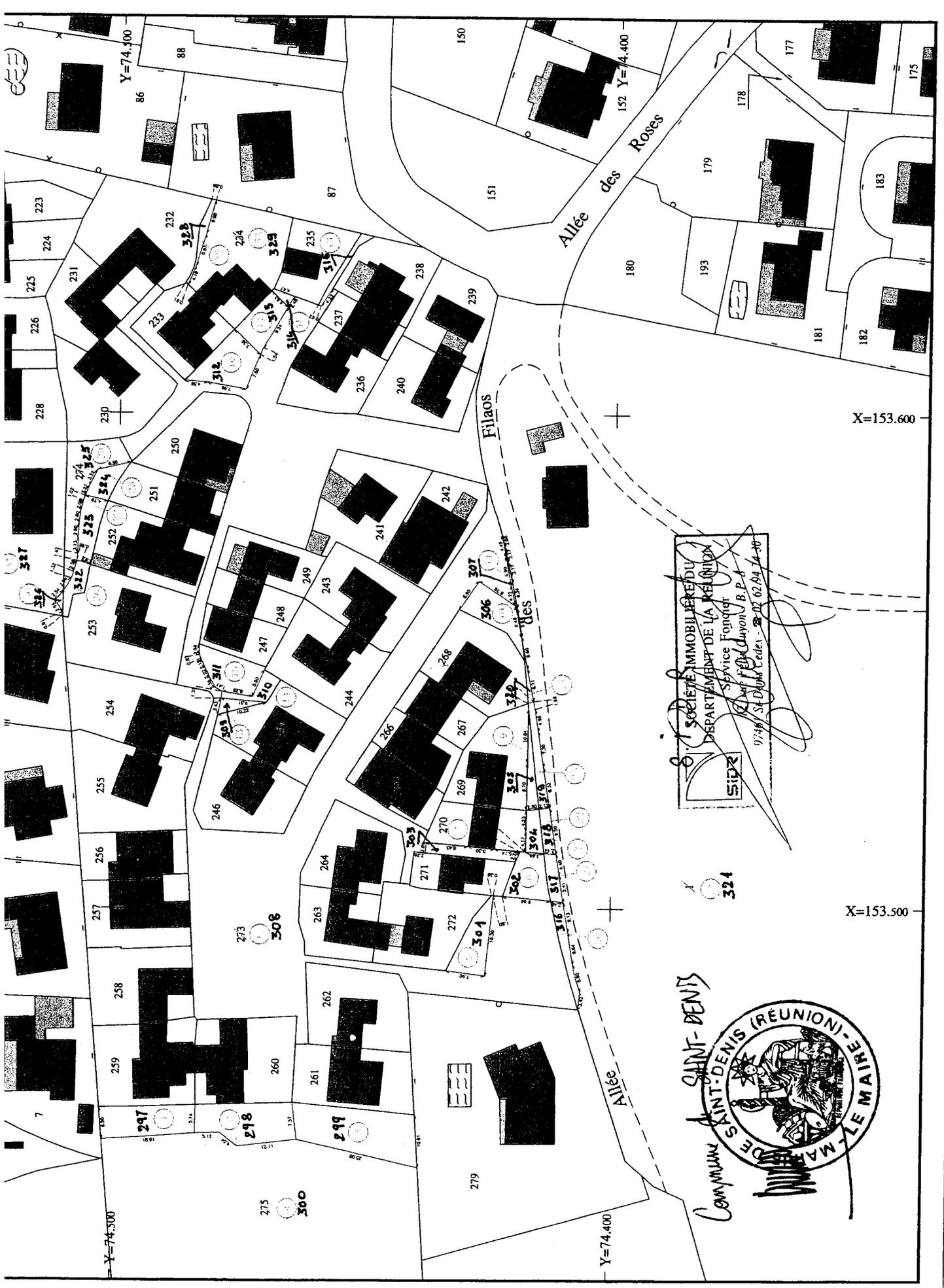
REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA REUNION

30 MAI 2006

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



- A0 400 -



SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU  
 DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
 Service Foncier  
 M. F. Duval  
 97401 St-Denis Reunion - Tél. 02/94 14-10



EZ 316-317-318-319-320